

**Motion de Mmes Culer, Fremault et MM. Desmet, Cools, Hayette, De Bock : Urgence climatique et environnementale : Uccle poursuit ses engagements et amplifie ses actions pour le climat.**

**M. Desmet** précise que ce projet de motion s'inscrit dans le sillage de l'interpellation citoyenne présentée par des membres de l'association « Rise for Climate » lors de la séance du Conseil communal du mois dernier.

À cette occasion, tous les groupes politiques représentés au Conseil s'étaient engagés à réfléchir à l'élaboration d'une motion susceptible de recueillir un accord unanime.

« Rise for Climate » a été associée à la rédaction de ce texte, dont on a veillé à ne pas trop allonger la liste des considérants.

**Mme Culer** signale que tous les groupes politiques ont travaillé en bonne intelligence car ils sont bien conscients de l'importance des problèmes climatiques.

Les rédacteurs de la motion se sont efforcés de produire un texte qui corresponde concrètement à la réalité uccloise.

**M. Cools** insiste sur la responsabilité des élus envers les générations futures. Il évoque à cet égard le proverbe africain cité par Antoine de Saint-Exupéry dans son livre « Terre des hommes » : « Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

Cette motion, qui complète d'ailleurs la motion adoptée antérieurement sur le même sujet, présente l'intérêt de déterminer des objectifs pour le Conseil communal lui-même, en évitant la voie de la facilité qui consisterait à expliquer aux autres ce qu'ils doivent faire. En effet, par le biais de cette motion-ci, les conseillers communaux se fixent eux-mêmes des buts à atteindre, notamment pour le Plan climat que la nouvelle majorité va mettre en œuvre.

De plus, cette motion prévoit explicitement un processus d'évaluation car l'adoption d'un plan constitue seulement la première étape de l'action qui doit être menée.

Toutefois, le texte comprend également des recommandations destinées à l'Etat fédéral et aux Régions, qui disposent de compétences en cette matière. L'action publique en ce domaine serait particulièrement facilitée par la mise en œuvre d'une réelle coordination entre l'Etat fédéral et les Régions.

L'action des pouvoirs publics à tous les niveaux est indispensable mais ne pourra pas aboutir à des résultats significatifs sans un engagement personnel des citoyens.

**M. De Bock** signale que le groupe Défi se réjouit de l'adoption de cette motion. Il rappelle que 60 % des efforts nécessaires pour réduire l'empreinte écologique doivent être accomplis à l'échelon communal.

Cependant, il faudrait disposer du bilan carbone de la commune pour élaborer un Plan climat. Pour M. De Bock, il serait impossible d'atteindre les objectifs assignés sans une connaissance précise de la situation actuelle.

**M. Hayette** dénonce les préjugés des climato-sceptiques, et ce d'autant plus que la réalité dépasse les scénarios les plus pessimistes. En effet, les schémas les plus récents prévoient un réchauffement de presque 7 °C pour 2100, alors que les rapports du GIEC situaient ce réchauffement entre 3°C et 5°C.

Greta Thunberg est le visage inédit d'une jeunesse engagée et citoyenne qui n'a pas le temps d'attendre. L'urgence de la situation requiert une réponse hardie des mandataires politiques.

La motion doit susciter des actions concrètes qui vont au-delà des incantations.

M. Hayette précise que les amendements déposés par le groupe socialiste visaient à compléter le texte initial et non à le critiquer.

**M. Vanraes** espère que cette motion du Conseil communal incitera la population à s'engager en faveur du climat.

Selon M. Vanraes, le Conseil communal devrait consacrer exclusivement une de ses réunions à la qualité de vie des Ucclois.

**M. Van de Cauter** remarque que les climato-sceptiques sont très actifs sur internet et sur les réseaux sociaux tels que Facebook.

La réfutation des arguments des climato-sceptiques pourrait être assurée par la rédaction d'un texte suffisamment clair pour persuader le citoyen moyen de l'impact du comportement humain sur le climat.

Par ailleurs, M. Van de Cauter déplore la politique « deux poids, deux mesures » menée par la majorité. En effet, le Conseil communal a jugé irrecevable son propre projet de motion contre le confédéralisme, sous prétexte qu'il outrepassait les compétences communales, alors que la même assemblée est sur le point d'approuver à l'unanimité une motion dont l'ambition est de sauver la planète entière !

M. Van de Cauter épingle la dernière phrase de la motion, selon laquelle il faut « renforcer la gouvernance climatique et la concertation entre l'Etat fédéral et les Régions ». Mais les réformes de l'Etat successives ont compliqué à l'extrême les rapports entre les différents pouvoirs. Cette situation aurait précisément justifié l'adoption par le Conseil communal de la motion contre le confédéralisme dont M. Van de Cauter s'est fait l'initiateur. M. Van de Cauter serait favorable à la « refédéralisation » de la politique de l'environnement et du climat, qui requiert un seul ministre responsable et non quatre.

**Mme l'Echevine De Brouwer** estime que cette motion atteste le dynamisme du Conseil communal et des citoyens mobilisés puisqu'elle rejoint la volonté du gouvernement bruxellois de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici l'horizon 2030.

Sans l'investissement des citoyens, jamais le Conseil communal n'aurait été amené à se prononcer sur un texte qui s'avère beaucoup plus ambitieux et exhaustif que la motion adoptée en février dernier.

Mme l'Echevine De Brouwer remercie les chefs des groupes politiques qui ont participé à la rédaction de cette motion ainsi que les membres du collectif « Rise for Climate » qui ont procédé à sa relecture.

Néanmoins, elle regrette qu'aucun membre du groupe Défi n'ait participé aux travaux préparatoires de la motion de février ou de celle-ci. Certes, ce groupe politique s'associe au dépôt de la motion mais il n'a pas daigné contribuer au travail de fond effectué en amont.

Mme l'Echevine De Brouwer signale aussi que l'affirmation selon laquelle 60 % des actions à mener en faveur du climat relèvent du niveau communal figure déjà dans la Déclaration de politique générale de la majorité actuelle.

La lutte contre le dérèglement climatique doit être menée de manière transversale, de manière à opérer un changement radical de notre modèle de société. Il faudra agir intelligemment pour contourner les résistances au changement, qu'elles soient psychologiques ou structurelles.

Par ailleurs, la transition écologique doit être solidaire, car les populations fragilisées subissent davantage les effets délétères du dérèglement climatique. Il faudra faire preuve de vigilance afin d'éviter que l'application des politiques publiques ne vienne à accentuer les inégalités sociales.

Mme l'Echevine De Brouwer espère initier en 2020 la préparation du Plan Climat, qui se basera sur une réactualisation de l'Agenda 21, une évaluation du Plan Carbone, les recommandations du PLAGE (Plan local d'action pour la gestion énergétique) ainsi que sur la motion discutée ce soir. L'élaboration du Plan climat sera aussi effectuée dans le cadre d'un processus participatif.

**M. De Bock** insiste sur la nécessité d'aboutir à des résultats concrets car dans le cas contraire, le vote de motions serait un exercice vain.

À cet égard, il craint que le Collège ne fasse pas toujours preuve de la vigilance requise. Il en veut pour preuve son interpellation au sujet d'un abattage de 45 arbres alors que le permis ad hoc limitait à 10 le nombre d'arbres destinés à être abattus : quoique le Collège ait prétendu qu'il s'agissait d'arbres de demi-souche, la tutelle a confirmé qu'une erreur avait été commise.

Selon M. De Bock, l'administration communale est loin de montrer toujours le bon exemple en matière de protection de l'environnement. Il cite à titre d'exemple l'impression de panneaux en plastique pour assurer la publicité d'événements communaux et leur installation par des ouvriers communaux circulant dans des camionnettes diesel.

Par conséquent, M. De Bock souhaite vivement obtenir des données chiffrées (notamment sur le bilan carbone), montrant que le Collège intègre l'urgence climatique dans son action politique.

De plus, il faudrait définir de manière plus explicite le plan que la commune compte suivre pour réduire les émissions de gaz carbonique.

**Mme l'Echevine De Brouwer** aurait aimé que M. De Bock puisse inscrire ses préoccupations dans le texte de la motion.

Quoi qu'il en soit, tous les renseignements demandés seront fournis dès qu'ils seront disponibles.

**M. De Bock** suggère que ses propositions soient rajoutées dans le texte, puisque Mme l'Echevine De Brouwer le souhaite elle-même et qu'un consensus semble se dégager.

**Mme la Présidente** du Conseil invite M. De Bock à préciser si son intervention constitue une demande d'amendement.

**M. De Bock** réplique qu'il donne son accord à la suggestion de Mme l'Echevine De Brouwer.

**Mme la Présidente du Conseil** demande à M. De Bock d'explicitier ses propos.

**M. De Bock** laisse au Collège et à Mme l'Echevine De Brouwer le soin de donner des précisions.

**Mme l'Echevine De Brouwer** estime qu'il ne lui incombe pas de rédiger un amendement, dans la mesure où elle n'est pas la rédactrice de cette motion, qui émane du Conseil communal.

**M. Vanraes** rappelle que les conseillers communaux ont consacré de longues heures à la rédaction de ce texte, dont chaque phrase a été discutée. Selon M. Vanraes, il serait incongru de solliciter à présent l'introduction d'une nouvelle phrase dans ce texte, de surcroît lorsqu'une telle initiative émane d'un mandataire qui n'a pas participé aux débats antérieurs.

De plus, l'introduction d'une nouvelle phrase en dernière minute ne permet pas d'en évaluer les conséquences à long terme.

**M. Cools** n'est pas hostile a priori à l'examen en séance d'un nouvel amendement, mais à condition d'avoir sous les yeux le texte sur lequel il serait amené à se prononcer.

Toutefois, il comprend très bien les préoccupations de M. De Bock. Dès lors, sachant que les débats relatifs à la motion de ce soir seront repris au procès-verbal de la séance du Conseil communal, il propose de revenir ultérieurement sur ce point lorsque les mandataires communaux disposeront de ce compte-rendu écrit. Cette solution présente l'avantage de prendre en considération les remarques de M. De Bock sans qu'il faille modifier maintenant un texte dont l'élaboration a requis beaucoup d'énergie de la part des différents groupes politiques.

**Mme la Présidente du Conseil** remercie M. Cools pour cette proposition constructive.

**M. Hayette** rappelle qu'il a envoyé trois amendements parce qu'il n'a pas été en mesure de participer directement aux travaux préparatoires. Mais il a bien précisé à Mme Culer qu'il était tout à fait disposé à voter en faveur de la motion même si ses propres amendements n'y étaient pas intégrés.

Cependant, M. Hayette tient à ce que ses amendements fassent l'objet d'un débat si d'autres amendements venaient à être pris en considération.

### **Texte du projet de motion**

Le Conseil communal,

Vu l'interpellation citoyenne du 26 septembre 2019 du collectif Rise for Climate demandant à la commune d'Uccle de déclarer l'urgence climatique,

1. Considérant le rapport et les conclusions publiés à l'issue du sommet de l'ONU sur le Climat à New-York en septembre 2019 ; les différents engagements internationaux de la Belgique ; les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Energie Climat adopté le 19 décembre 2018 ; la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois ; les différents rapports présentés par des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, les diverses manifestations internationales pour le climat des derniers mois (« Claim for the Climate », « Youth for Climate » et « Rise for Climate ») ;
2. Considérant l'adoption par le Gouvernement bruxellois du plan « Air Climat Energie » le 3 juin 2016 et la déclaration de cet exécutif en décembre 2018 lors de la COP 24 de réduire les émissions de gaz à effet de serre de moins 55 % à l'horizon 2030 selon les recommandations du GIEC ;
3. Considérant les conséquences environnementales des activités humaines (pollution, risques sanitaires, déforestation, surconsommation, entre autres), la dégradation de la biosphère et l'effondrement des écosystèmes en partie lié à ces activités ;
4. Considérant que notre Conseil communal s'est régulièrement impliqué dans la recherche de solutions face au dérèglement climatique, notamment par l'adoption de trois motions thématiques : la première relative à un « engagement des communes en vue de la COP 21 » (adoptée le 10 septembre 2015), la seconde à propos de l'ambition « pour lutter contre le

dérèglement climatique » (adoptée le 7 février 2019) et la troisième abordant « le zéro plastique » (adoptée le 28 février 2019) ;

5. Considérant que la protection du climat est par nature transversale, que la commune d'Uccle est déjà active en matière de lutte contre le dérèglement climatique, notamment par sa politique volontariste figurant dans la note d'orientation politique générale présentée au Conseil communal le 24 janvier 2019, dans laquelle la lutte pour un meilleur environnement dans toutes ses dimensions (alimentation, espaces verts, qualité de l'air, déchets, bruits...) est bien présente ; que les actions liées à ces dimensions concernent tous les espaces de vie : logements, quartiers, lieux de travail ou de loisirs ; que l'ampleur des enjeux nécessite de renforcer une approche transversale de toutes les compétences à tous les niveaux ;
6. Considérant les avancées obtenues en lien avec le PLAGE (Programme local d'actions pour la gestion de l'énergie) depuis 2008 et l'Agenda 21 voté à l'unanimité par notre Conseil communal le jeudi 22 octobre 2009 ;
7. Considérant le regroupement des services communaux au sein du bâtiment U qui intégrera les dernières exigences en matière de performance énergétique, exemplaire du rôle que devraient remplir les entités communales ;

Le Conseil communal d'Uccle demande :

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Uccle de :

- Déclarer l'état d'urgence climatique et environnementale ;
- Se doter à l'horizon 2020 d'un Plan climat communal qui ne pourra se réaliser qu'au travers d'actions volontaristes des pouvoirs publics et d'une implication large des citoyens et acteurs intermédiaires (associations, syndicats, entreprises,...). Il devra à la fois couvrir des mesures de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et des mesures globales d'adaptation aux effets des changements climatiques. Il permettra de poursuivre les initiatives prises par le Collège pour lutter contre le réchauffement climatique et sera évalué chaque année au Conseil communal avec comme objectifs :
  - De tendre au maximum vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
  - De réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Concrètement, il s'agira de :

- Adapter la mobilité (pour inciter les individus et les entreprises à favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports publics, le télétravail, et continuer à développer ses infrastructures appropriées) ;
- Augmenter les parkings pour vélos et autres moyens de mobilité douce ainsi que les parkings de dissuasion proches des gares ;
- Accentuer tous les efforts possibles en matière d'environnement ;
- Augmenter considérablement la place de la nature en ville, afin de préserver la biodiversité mais aussi de lutter contre la pollution et les îlots de chaleur et de diminuer les températures lors des épisodes de canicule ;
- Intégrer systématiquement des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et la sélection des prestataires ;
- Généraliser dans la flotte communale les véhicules les moins polluants ;
- Modifier les pratiques en matière de finances et d'économie, en encourageant l'économie circulaire, en effectuant des placements à faible impact carbone ou en investissant en faveur de la transition écologique, en incluant des critères d'impact climatique dans les appels d'offre de la commune, en établissant une charte climatique pour les entreprises uccloises... ;
- Accompagner les citoyens précarisés pour qu'ils aient accès à une énergie propre, à une alimentation de qualité, à une meilleure mobilité et à un réel confort de vie ;
- Soutenir les initiatives dans ce domaine dans les pays les plus pauvres ou les plus fragilisés par le dérèglement climatique ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire, à toutes les étapes de la chaîne (en réduisant les déchets, l'objectif est à la fois social, environnemental et économique) ;
- Renforcer le rôle d'exemple des pouvoirs publics.

- Travailler de manière transversale au sein et avec l'ensemble de l'administration communale, en réfléchissant à des projets globaux et transversaux, qui permettent une transition durable, solidaire, démocratique et enthousiasmante vers une société respectueuse de la terre et de ses habitants ;
- Sensibiliser et informer, en portant une attention particulière aux enfants et adolescents, sur les enjeux climatiques et environnementaux ;
- Impliquer un maximum des citoyens à agir de manière proactive dans la transition vers des modes de vie durables à travers notamment la mise en place de groupes de travail de transition énergétique avec des représentants des quartiers et des associations de commerçants.

Au gouvernement de la Région bruxelloise de :

- Renforcer le plan « Air Climat Energie » adopté en juin 2016 ;
- Exécuter dès son adoption le Plan Good Move pour permettre un véritable shift modal ;
- Assurer la rénovation progressive de l'ensemble des bâtiments publics pour en améliorer la gestion énergétique et soutenir de même les efforts en la matière pour le bâti privé ;
- Mettre en œuvre une politique fiscale qui favorise une transition durable ;
- Faciliter la collaboration entre communes notamment par le biais de projets communs, d'échanges de bonne pratique, d'achats groupés, de partage de matériel et de connaissances.

Au gouvernement fédéral de :

- Soutenir l'adoption d'une loi spéciale Climat visant à fixer les objectifs généraux de la politique climatique de la Belgique ;
- Renforcer la gouvernance climatique et la concertation entre l'Etat fédéral et les Régions.

**Mme la Présidente du Conseil** fait procéder au vote à main levée. La motion est adoptée à l'unanimité.